

## LYON ART PROSPECT INTERNATIONAL

**Du mercredi 18 au dimanche 22 avril 2018**

Palais de Bondy, 18-20 Quai de Bondy à Lyon 69005

### Règlement (édition 2018)

***Lyon Art Prospect International*** est désormais le nom de notre événement de printemps en lieu et place d'***Artistes en liberté- Salon de Printemps***.

#### Candidature

Ont la possibilité d'exposer les artistes dont la candidature adressée avant **le 1<sup>er</sup> février 2018**, a été retenue par le jury de sélection. Le jury n'opère aucune discrimination en fonction du pays des candidats, de leur région, de leur parcours professionnel ou de leur participation à d'autres expositions. Ce jury se réunira au cours de la 2<sup>e</sup> semaine de février 2018 et examinera l'ensemble des dossiers qui lui seront parvenus avant le 1<sup>er</sup> février 2018. Ses décisions seront transmises au plus tard dans la semaine suivant sa réunion. Pour exposer, les artistes sélectionnés devront être à jour de leur cotisation 2018.

Les artistes sélectionnés seront également contactés par courriel avant la réalisation du catalogue pour obtenir les photos de l'œuvre ou des œuvres accrochées ou présentées sur stèles (en cas de vente après la date du jury).

**Dossiers** : les artistes rempliront le formulaire d'inscription auquel ils joindront un CV (ou la fiche proposée pour ceux qui n'en auraient pas de tout prêt)

**Ils** devront, en outre, nous faire parvenir 5 photos numériques de bonne définition ( $\geq 300$  dpi en format  $\geq 10 \times 15$  ou  $\geq 2,5$  Mo) d'œuvres représentatives de leur travail récent. **Merci de ne pas oublier de mettre le titre exact de l'œuvre (mais sans autre donnée) comme identifiant de la photo.** Ces photos doivent être transmises par un logiciel de transfert courant type *WeTransfer* ou *Picasa* à [expo@slba.fr](mailto:expo@slba.fr) Aucune photo sur papier ne pourra être traitée.

---

## **Présentation des œuvres– Accrochage**

Tous les styles et supports sont a priori éligibles peintures, photographies, céramiques, sculptures d'intérieur à l'exclusion des dessins, gravures et aquarelles qui pourront être présentés pour l'exposition *Lyon Art Paper 2018*

### **Peintures et œuvres assimilées :**

Les œuvres doivent être munies d'un ou deux points d'attache permettant de supporter leur poids.

En complément des œuvres accrochées, chaque artiste pourra, **s'il le désire**, apporter un bac de présentation peint en blanc, pour des œuvres présentées en vrac. Ce peut être le bac utilisé pour *Artistes en Liberté* des années antérieures, sinon un bac fabriqué selon le modèle ci-joint (voir schéma ci-après) en respectant les dimensions exactes. Il est possible d'apporter le bac par éléments et de le monter soi-même sur place. Pour cela des visseuses seront mises à disposition. En revanche, les vis seront apportées par l'artiste.

### **Sculptures et céramiques :**

Elles seront disposées sur les socles apportés par les artistes. Aucun socle n'est fourni par l'association.

*Tout non-respect des clauses d'accrochage ou de présentation entraînera un retrait de l'œuvre lors de l'installation.*

---

## **Horaires :**

### **Dépôt des œuvres au Palais de Bondy :**

mardi 17 avril (**obligatoire pour les artistes habitant Lyon et la région de Lyon**) de 10h à 17h

mercredi 18 avril (**réservé pour les artistes éloignés de > 150 km**) de 10h à 15h

### **Inauguration**

vernissage le mercredi 18 avril de 18h à 21h

### **Heures d'ouverture de l'exposition au public**

jeudi 19 avril & vendredi 20 avril de 12h à 18h

samedi 21 avril de 11h à 18 h

dimanche 22 avril de 10h à 15h

### **Décrochage au Palais de Bondy**

dimanche 22 avril de 15h à 16h30

mardi 24 avril de 10h à 13h

**A noter que tous les lundis le Palais de Bondy est fermé pour maintenance.**

*Au-delà de cet horaire, les œuvres ne seront pas prises en charge par l'association, aucune possibilité de stockage ne nous étant offerte.*

---

## **Participation aux frais d'exposition**

Lors du dépôt de candidature, les candidats doivent transmettre deux chèques :

- (1) Un premier chèque de **10€** correspondant aux frais de dossier. Cette somme reste acquise à l'association quel que soit la décision du jury.
- (2) Un second chèque correspondant aux frais d'accrochage selon le barème des options publié dans le règlement et à l'adhésion 2018 obligatoire (**30€**) si elle n'a pas encore été réglée

**Ces chèques seront établis à l'ordre de la Société Lyonnaise des Beaux Arts et adressés à SLBA, 23 rue du Commandant Faurax -69006 Lyon**

## **Parrainage d'un artiste**

C'est la prise en charge financière de l'espace de l'artiste. Elle concerne les entreprises et les personnes privées qui, publiquement, associeront ou non, leur nom à notre événement.

## **Participation des galeries :**

Chaque galerie peut proposer jusqu'à 3 artistes correspondant à 3 espaces différenciés et règlera pour chaque artiste les frais de dossiers, d'adhésions et de participation.

## **Espaces alloués et barème**

***Le choix du secteur d'exposition et de l'espace (panneau ou mur) est décidé par le pôle scénographique du Conseil de la SLBA***

### **- Peinture, photographie et œuvres assimilée**

Catégorie	Nb d'espaces (pour un artiste)  La taille d'un espace est de 2m x 2m (panneau ou mur)	Participation aux frais d'installation si vous avez déjà réglé votre cotisation 2018	Avec cotisation 2018 si vous ne l'avez pas réglée
A	1 espace *	150 €	180 €
B	2 espaces *	300 €	330 €
C	3 espaces *	450 €	480 €

\* y compris la mise en place (facultative) d'un bac présentoir complémentaire.

## - Sculptures céramiques et autres volumes

Catégorie	Nb de socles	Participation aux frais d'installation si vous avez réglé votre cotisation 2018	Avec cotisation 2018 si vous ne l'avez pas réglée
A	1 à 5 socles (par artiste)	200 €	230 €
B	6 à 10 socles (par artiste)	400 €	430 €
C	10 à 15 socles (par artiste)	600 €	630 €

- **Pour les grosses pièces au sol et pour les installations** : nous contacter

- **Pour les artistes exposants à la fois peintures et sculptures**, il convient d'additionner les deux montants correspondant à leur choix

---

## Vente des œuvres - Vente des livres d'artistes

**Aucune rétrocession sur les ventes n'est demandée par l'association.** Les artistes exposants souhaitant vendre leurs œuvres doivent être fiscalement déclarés en BNC (n° SIREN/SIRET) et identifiés au régime de sécurité sociale des artistes-auteurs par la Maison des Artistes (n°MdA). S'ils sont primo-vendeurs, ils doivent s'y engager en cas de vente.

Pour les œuvres accrochées et pour les sculptures, un cartel sera réalisé par nos soins avec nom de l'artiste, technique/matière et prix.

Pour les œuvres en vrac : une liste en triple exemplaire sera remise à l'association lors du dépôt des œuvres (avec titre, taille, technique et prix).

Des contraintes techniques nous conduisent à supprimer la possibilité précédemment offerte aux artistes de faire vendre leurs livres à l'accueil (ils peuvent par contre s'en charger eux-mêmes sur leur espace)

---

## **Invitations**

Un modèle d'invitation numérique sera transmis aux exposants et se trouvera en ligne sur le site. Des invitations sur papier (flyers) pourront être retirées à une adresse donnée ultérieurement.

---

## **Catalogue**

Un catalogue est édité avec photographies d'une ou plusieurs œuvres, des coordonnées des exposants et de l'éventuelle galerie qui les présente (voir sur le site [www.slba.fr](http://www.slba.fr), les catalogues des expositions antérieures.)

Deux exemplaires sont remis gracieusement à chaque artiste.

---

## **Assurance**

Chaque exposant reste responsable de ses œuvres et du matériel qu'il utilise, et peut, s'il le juge nécessaire, assurer ses œuvres exposées contre tous les risques, auprès d'une compagnie d'assurances. La Société Lyonnaise des Beaux Arts décline toute responsabilité pour les vols, incendies, dégradations etc. qui pourraient survenir durant le temps de l'exposition, de son installation et lors de son décrochage. L'exposant ne pourra réclamer aucune indemnité à l'association.

---

## **Présence des artistes**

Cet évènement donne à chacun la possibilité de rencontrer son public et de créer un nouveau public. Il est vivement conseillé aux artistes d'être présents sur leur espace afin de concrétiser des ventes et des contacts professionnels.

Les volontaires pourront participer à des rencontres avec des publics scolaires.

---

## **Droit à l'image**

Les exposants acceptent l'utilisation et l'exploitation non commerciale de la photographie des œuvres qu'ils présentent à des fins de communication. Si les photographies ont été faites par un professionnel, lui demander le droit de copyright.

---

## **Hébergement**

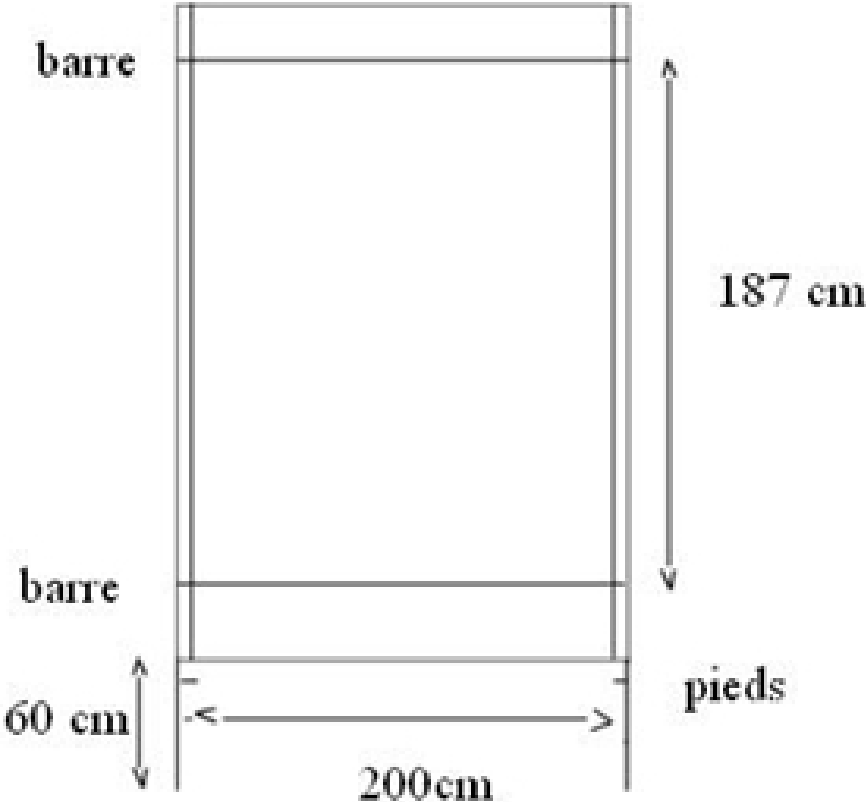
Vous pouvez, si nécessaire, consulter la liste ci-jointe.

---

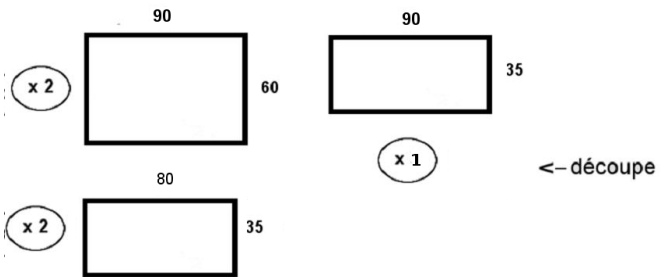
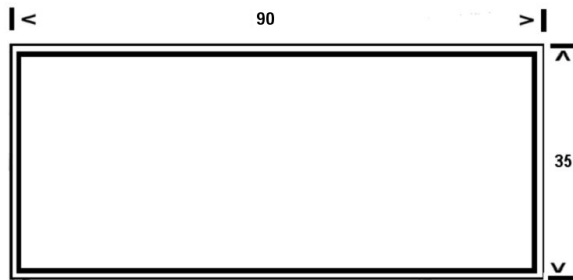
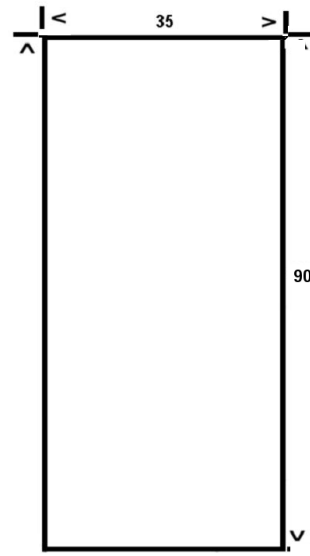
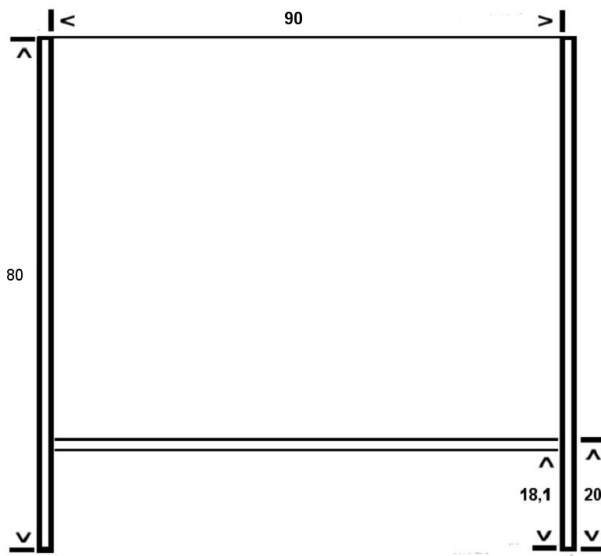
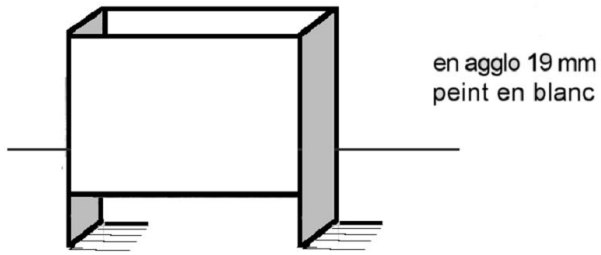
## **En annexe**

Taille des panneaux et schéma de montage du bac de présentation,

### PANNEAUX DU PALAIS DE BONDY



# CAISSES " Artistes en liberté "



Bien entendu les artistes ayant les anciens présentoirs en 80 x 35 cm, n'ont pas à les changer

## Photo de bacs

